

## PHARMACIE DE GARDE

**01-02/05** > Lucciardi  
05 58 73 69 72 - Rue du Stade – Peyrehorade.

**08-09-13/05** > Dumercq  
05 58 73 03 53 - Rue Alsace Lorraine 40300.

**16/05** > Pays de Bidache  
05 59 56 00 13.

**23-24/05** > Du Gave  
05 58 73 00 08 169 rue Gambetta 40300.

**30/05** > Barthaburu  
05 58 73 03 16 - Place Aristide Briand 40300.

## AGENDA

\* **07 et 21/05, 10h30 - ruelle Sanz** : co-créez et entretenez d'incroyables **comestibles**.

\* **Chaque samedi de 14h30 à 17h30 - 9 rue de la Fontaine** : **Rencontres Littéraires** de Bidache Culture avec Cercle des Écrivains Pays de Bidache.

\* **Expositions** : peinture sur porcelaine et tableaux – planning sur [www.bidache.fr](http://www.bidache.fr)

\* **08/05, 12h** : Cérémonie de commémoration de la 2<sup>nde</sup> Guerre Mondiale en présence réduite des élus et des anciens combattants.

## ANNONCES

\* **A partir 03/05, pré-inscriptions pour la Crèche de Bardos au 05.59.55.53.97 ou multiaccueil.paysdebidache@communaute-paysbasque.fr.** Ouverture pour le 01/11/2021.

\* **RAPPEL : Dernière distribution de sacs poubelles** (fournis par CAPB, 30 litres).

\* **Inscriptions début mai pour cours de Natation Piscine Bidache** : 06 25 32 96 65. Ouverture bassin du 12/06 au 12/09.

\* **Maraîchers/Producteurs bio proposent plants légumes et fleurs** : 06 84 13 81 99.

\* **Jardin partagé gratuit** : Vous habitez Bidache ? Vous n'avez pas de jardin mais vous rêvez de cultiver votre potager ? **Pour réserver votre parcelle (nombre limité)**, écrire un mail à [secretariat.bidache@orange.fr](mailto:secretariat.bidache@orange.fr).

\* **Concertation publique du 07/04 au 14/05 sur le projet de complément du demi-échangeur A641/RD19** : 05 82 95 09 30 et [www.a641-echangeur-oeyregave.com](http://www.a641-echangeur-oeyregave.com).

\* **Enquête publique du 22/04 au 27/05 pour le Plan de Mobilité Pays Basque** proposant une réduction du trafic automobile, un usage renforcé des transports en commun ainsi que davantage de marche / vélo : 05 59 56 05 11.

\* Mise à disposition du **projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal** au Pôle Territorial Pays de Bidache (CAPB).

**NOUS AVONS UNIS**  
LEBLANC Stéphanie et  
FRAVAL Cécile,  
le 08/05/2021



N°13

03/05/2021

# LE BIDACHOT

## LE MOT DU MAIRE

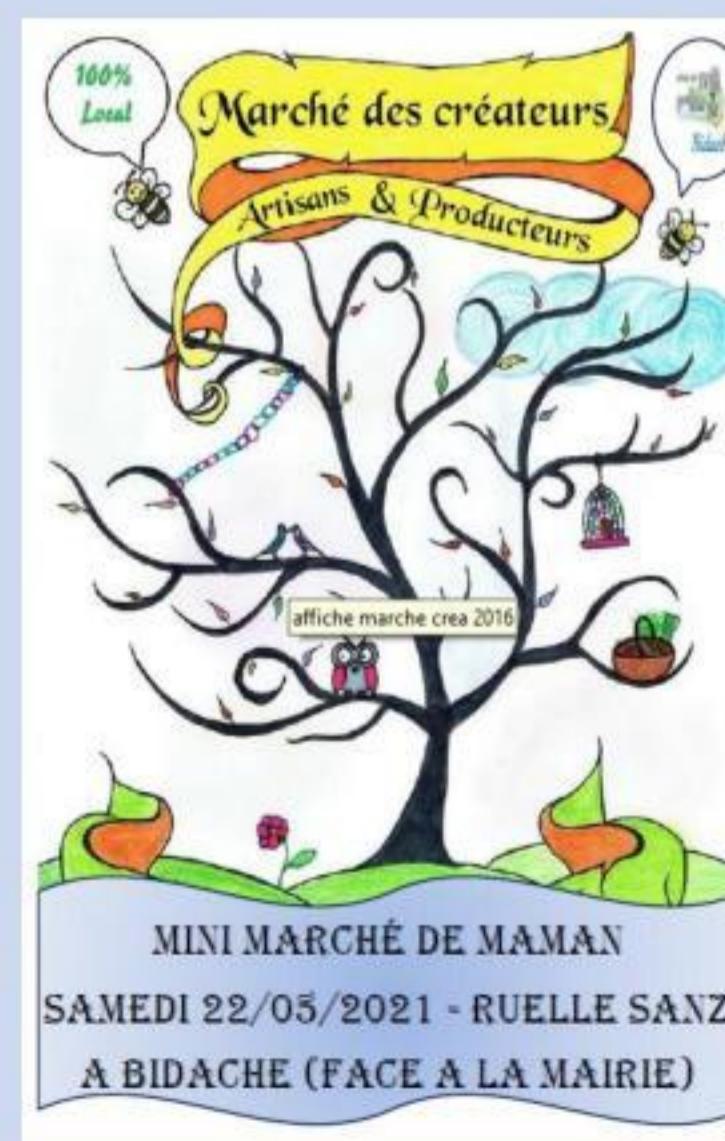
Le Budget printif 2021 a été voté à l'unanimité lors du conseil municipal du 09/04/2021. Les taxes locales restent inchangées pour la deuxième année consécutive. Le projet phare de cette année sera le lancement des travaux de rénovation/restructuration de l'école primaire qui démarreront à l'automne. Nous finaliserons les études du futur parking en contrebas du fronton. Nous réaliserons également des travaux de rénovation de la salle du conseil municipal et du hall d'entrée de la mairie. Les services techniques seront dotés d'un nouveau camion benne. Bien entendu, les dépenses habituelles d'investissement, telles que les travaux de voirie, sont maintenues.

Le fauchage des chemins communaux a débuté le lundi 26 avril. Un 2<sup>nd</sup> passage sera réalisé durant le mois de juin et un troisième durant le mois de septembre.

La campagne de fleurissement du village va être lancée. Un concours de maisons fleuries va également voir le jour. Je remercie les agents communaux pour le nettoyage du nouveau jardin partagé offert aux bidachots.

Le « mini marché de maman » se tiendra le samedi 22 mai toute la journée. Il a été volontairement programmé une semaine avant la fête des mères. Nous comptons sur vous afin que celui-ci rencontre le même succès que son prédécesseur de Noël.

Les agriculteurs ont bien avancé les travaux des champs. Les pluies de ces derniers jours ont été très bénéfiques et très reconfortantes pour le moral. En effet, nous vivons un début de printemps particulièrement sec.



**Jean-François LASSERRE**



## BIDACHE, JE JARDINE DANS MON VILLAGE

L'appel au fleurissement de Bidache a réuni autour du Maire et de son adjointe une 10aine de personnes décidées à mettre en valeur notre village au patrimoine remarquable. Après un état des lieux, la municipalité commence par utiliser les espaces publics existants dans un projet qui corresponde au paysage de Bidache.

Grâce aux employés municipaux, **les bacs seront fleuris, les espaces publics plantés.** C'est un premier pas : mais **l'entretien et l'arrosage ne peuvent se faire sans nous au quotidien.** Plusieurs riverains ont déjà, et certains depuis plusieurs années, contribué à cette mission. Imitons-les et fleurissons nos pas de porte et nos fenêtres ! Deux mots d'ordre cependant : restons attentifs au libre passage **des poussettes et des fauteuils roulants.**

Renseignez vous auprès du comité pour **conserver l'homogénéité des contenants et leur intégration dans la rue.** Le comité consultatif souhaite ainsi vous associer au projet de fleurissement de Bidache. Nous avons remarqué que cela nous entraîne à réfléchir sur l'esthétique des espaces publics et favorise la convivialité autour du thème du jardin. C'est un élément moteur du rajeunissement de Bidache. Un projet global sera vite mis en forme et, avec votre aide, un concours de maisons et de rues fleuries va voir le jour très prochainement.

Contact : J. PERRET au 06 11 49 40 09

## Conseil Municipal 09/04

### Délibérations prises à l'unanimité

- Taux inchangés Taxes locales ;
- Subventions : 8 750 € aux associations locales et 2 350 € à celles à vocation sociale ;
- Budget Primitif 2021 ;
- Révision Carte Communale ;
- Modification de la Charte de Protection des Paysages concernant l'Aspect Extérieur des Constructions.

### Questions diverses

- Projet de serre, forêt dense et agora verdure derrière fronton ;
- Jardin partagé gratuit
- PC déposé pour la réfection du groupe scolaire et début des travaux du restaurant scolaire ;
- Panneaux de rues fond bleu ;
- Début travaux Pont Mourlet ;
- Finalisation des travaux chemin de Lacoume et début de ceux du chemin tailleurs pierre ;
- Dépôt prochain du permis d'aménager zone de haitce ;

- **Expérimentation pour mobilité à la demande entre le Pays de Bidache et Peyrehorade : recherche de bénévoles (chauffeurs)** - contactez la CAPB au 05 59 56 05 61 ;
- Etude lancée pour l'assainissement du port.

Plus d'informations :  
[www.bidache.fr](http://www.bidache.fr)

## FOCUS SUR : RAPPEL

### LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'URBANISME

Le territoire de Bidache est doté d'une **carte communale** précisant les zones constructibles et inconstructibles.

Depuis 2012, la commune est dotée d'une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**, compris parmi les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Elle a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Pour cela, elle impose certaines normes impératives. Elle organise les **règles et recommandations particulières par secteur pour tous travaux et autorisations d'utilisation du sol.**

Des points particuliers sont définis pour chacun des **4 secteurs**. En dehors de ces secteurs, il existe une **charte de protection des paysages**. Ces documents sont disponibles [www.bidache.fr](http://www.bidache.fr) (Village/Info/Mairie).



Exemple de maison rénovée respectant l'esprit de l'AVAP et du patrimoine bidachot

**VENEZ VOUS RENSEIGNER A LA MAIRIE AVANT TOUTE MODIFICATION EXTÉRIEURE QUELLE QU'ELLE SOIT** (toiture, façade, menuiseries – portes et fenêtres, clôtures, piscine, ... : peinture ou tout autre changement ou toute autre rénovation, ...). En effet, il est **obligatoire de déposer une autorisation d'urbanisme et de respecter les termes de l'arrêté délivré**. Cette demande est instruite par le service instructeur de la CAPB avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) si vous êtes situés dans l'AVAP.

De plus, pour ceux qui déposent une demande et obtiennent un avis favorable, vous êtes tenus de vous tenir au projet décrit. En cas de changement, il est impératif de déposer un modifiant avant la déclaration d'achèvement de travaux. En cas d'absence de dépôt ou de non-respect de l'autorisation initiale, vous risquez de ne pas respecter les règles en vigueur et il est désagréable de refuser des projets. De plus, en cas de manquement, il y a des risques de sanctions pénales, civiles, fiscales, obligation de démolir, impossibilité de vendre, ...